

GRAND CONSEIL

Question Guy-Noël Jelk

2014-CE-196

Procédure d'admission des étudiants à la HEP Fribourg

DICS

12.09.2014

Suite à plusieurs recours, déposés durant l'été, je m'inquiète au sujet de la procédure d'admission des étudiants (futurs instituteurs) à la HEP Fribourg.

J'aimerais savoir :

1. Quels sont les titres requis suisses ou étrangers afin de se présenter à l'admission à la HEP Fribourg ?
2. Combien d'étudiants se sont présentés à la procédure d'admission, à la HEP Fribourg, ce printemps ?
3. Combien d'étudiants francophones et germanophones ?
4. Combien d'étudiants provenaient du canton de Fribourg ? Combien provenaient d'un autre canton ? Du ou desquels ?
5. Combien d'étudiants provenaient d'un autre pays ? Du ou desquels ?
6. Combien avaient une maturité gymnasiale, une maturité spécialisée, une professionnelle ou un autre titre ?
7. Pour quelles raisons la HEP Fribourg limite le nombre d'admission ?
8. Dans le cas où le nombre de demandes d'admission est supérieur au nombre de places disponibles, quels ont été les critères annoncés à la rentrée scolaire 2013-2014 et quels ont été les critères effectivement retenus par la commission d'admission pour la rentrée 2013-2014 ?
9. Suite à cette limitation, combien d'étudiants ont été non-admis par langue, par provenance et par titre ?
10. Que prévoit le canton pour les étudiants ayant obtenu le titre de maturité pédagogique spécialisée et n'entrant pas à la HEP ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses qui, je l'espère, permettront de clarifier une situation qui, pour l'instant, laisse un flou et un gros doute sur la procédure d'admission utilisée jusqu'à cette date.

(Sig.) Guy-Noël Jelk, député
et 2 cosignataires